



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE SPÉCIALE
17 OCTOBRE 2024**

Une séance spéciale s'est tenue à l'hôtel de ville, le jeudi 17 octobre 2024 à compter de 18 h 53. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. AVIS DE CONVOCATION - RENONCIATION

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent unanimement à l'avis de convocation de la présente séance prescrit à l'article 152 du Code municipal du Québec ainsi qu'au délai de sa transmission prescrit à l'article 156 du Code.

Le Conseil renonce unanimement au délai prescrit à l'article 148 du Code municipal du Québec concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la mairesse à 18 h 53.

2. RES 376-10-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé la conseillère Catherine Marsan Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. AVIS DE CONVOCATION - RENONCIATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023
4. EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – MARIA GARZ
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. RES 377-10-24 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT : la lettre d'annonce du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 4 janvier 2024 confirmant que le projet a été retenu aux fins d'aide financière du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023, sous-volet 1.1;

CONSIDÉRANT : la résolution No 279-08-24 « *Création du comité de sélection et lancement de l'appel d'offres public – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de*

construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 », adoptée par le Conseil le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE : trois soumissions conformes ont été obtenues dans le cadre de l'appel d'offres, N° 20240821 « Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés » lancé par la Municipalité le 21 août 2024, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	Pointage total
Tetra Tech QI	444 981,99 \$	96,8
CIMA+	489 965,96 \$	78.2
FNX-INNOV	556 774,37 \$	87,9

CONSIDÉRANT QUE : l'analyse des soumissions par le comité de sélection des critères qualitatifs et du prix identifie l'entreprise Tetra Tech QI inc. comme soumissionnaire gagnant à la suite de l'appel d'offres public N° 20240821;

CONSIDÉRANT : l'échange avec le MAMH à la suite de l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE : la présentation de l'ensemble de la documentation utile à la prise de décision par le DG;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité octroie le contrat à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 444 981,99 \$, taxes incluses, conformément à l'offre soumise, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés.

ADOPTÉE

4. RES 378-10-24 EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – MARIA GARZ

CONSIDÉRANT QUE : Maria Garz était employée par la Municipalité à titre de préposée à l'information touristique pour la saison touristique 2024 et que le Conseil et la direction générale sont satisfaits de son travail;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé Appuyé le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité engage Maria Garz au titre de coordonnatrice de l'accueil des activités de loisirs pour la saison hivernale selon les conditions prévues à son contrat de travail.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Le Conseil ne relève pas de question dans l'assistance.

6. RES 379-10-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 47.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier et trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.